

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
2 – 2023 / N° 4**

**SEANCE du 4 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 1  
Date de la convocation : 27.03.2023

**L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel,**

**Absents excusés : REBOUL Grégory donne procuration à ULIN Nicolas  
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé  
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile**

**Objet : Epicerie ECO LEIMI : Avenant n°2 au bail administratif de biens immobiliers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer l'avenant n°2 avec Mme MERLE Amina représentant la SAS ECO LEIMI pour :

- Annuler l'avenant n°1 autorisant la sous location à Monsieur HUSSON Nicolas d'une partie de son local commercial situé 4 bis Avenue Marx Dormoy pour son activité de pâtisserie puisque cela n'a jamais été mis en place.
- Mettre à disposition la deuxième partie de la réserve soit une superficie totale de 24m2.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité et après en avoir délibéré :**

- Décide d'annuler l'avenant n°1 signé le 23/11/2020.
- Accepte la mise à disposition de la réserve d'une surface totale de 24 m2.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.
- Dit que les autres articles du bail administratif restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 06/04/2023

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 06/04/2023  
Et de la réception en Préfecture le 06/04/2023

Le Maire